

LES ENJEUX DE LA  
POURSUITE DU PRRI



La mise en place d'un permis  
d'exploitation

DÉFINITION DU PRRI

**Programme de Réduction des Rejets  
Industriels** consistant en une réduction  
intégrée des rejets dans l'EAU, dans  
l'AIR et dans les SOLS

⋮

## HISTORIQUE DU PRRI

- **1988:**
  - approbation du PRRI
  - introduction de la section IV.2 dans la LQE:  
l'outil pour mettre en œuvre le PRRI est  
l'attestation d'assainissement (assimilable à un  
permis)
- **1993:**
  - mise en vigueur de la section IV.2 de la LQE
  - adoption du *Règlement sur les attestations  
d'assainissement en milieu industriel*
  - assujettissement du 1<sup>er</sup> secteur (pâtes et papiers)

⋮

## HISTORIQUE DU PRRI (suite)

- **1994-1998:**
  - discussions avec l'AIFQ sur les modalités de  
réalisation du PRRI
  - consensus sur une approche par résultats
- **août 1998:**
  - transmission des premiers projets d'attestations  
aux papetières

⋮

## LIMITES DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE

- incomplète
    - EAU: 2 secteurs réglementés (soit moins de 70 entreprises sur 2200)
    - AIR: règlement datant de 20 ans
  - normes technologiques en fonction de la production et non pas basées sur la capacité de support des milieux récepteurs
- ⋮

⋮

## LIMITES DU RÉGIME D'AUTORISATION ACTUEL

- autorisation axée surtout sur la construction (plans et devis)
  - exigences liées à l'exploitation
    - pas toujours présentes
    - selon les connaissances au moment où l'autorisation est délivrée
    - ne pouvant pas facilement évoluer (autorisation donnée pour une période illimitée)
- ⋮

⋮  
QU'EST-CE QUI SE FAIT  
AILLEURS ?

- Au Canada:
  - en Colombie Britannique: permis industriels pour les rejets dans l'eau et dans l'air
  - en Alberta: permis intégrés (eau-air-déchets)
  - en Ontario: 9 secteurs réglementés pour l'eau
- Aux États-Unis
  - une réglementation imposante sur les rejets (49 secteurs)
  - des permis nationaux (NPDES, CAAPP) et des permis additionnels émis par les états (55 000 entreprises)

⋮  
QU'EST CE QUI SE FAIT SUR  
LE PLAN INTERNATIONAL ?

Selon les études récentes de l'OCDE, le **permis** est l'outil légal le plus répandu pour contrôler et surveiller les rejets industriels. (OCDE, 1999)

⋮

## SOLUTIONS POSSIBLES

- une réglementation très contraignante mur à mur
- un moyen plus souple: un permis d'exploitation individualisé et renouvelable

⋮

## QU'EST-CE QUE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT ?

- l'outil légal pour mettre en œuvre le PRRI
- un permis d'exploitation renouvelable
- un moyen d'atteindre progressivement des objectifs de réduction des rejets, en agissant là où les gains sont les plus rentables
- un processus transparent (soumis à la consultation publique)

## QUE CONTIENT L'ATTESTATION ?

- des *conditions d'exploitation* pendant la période de validité de l'attestation
  - des valeurs limites de rejets
  - des exigences de surveillance des rejets
- des *études* visant
  - la caractérisation des rejets
  - l'identification des actions à réaliser (plan d'action)

## LE DÉROULEMENT

0 ↓	1 <sup>ère</sup> AA	Caractérisation des rejets	Exemple pour l'eau : 50 000 \$/papetière/5ans
		Proposition d'un plan d'action	Aucuns travaux prévus pour les papetières
5 ans ↓	2 <sup>e</sup> AA	Réalisation partielle du plan (phase 1)	Au rythme des autres juridictions
		Autre caractérisation et études (au besoin)	
		Révision du plan d'action (au besoin)	
10 ans ↓	3 <sup>e</sup> AA	Réalisation partielle du plan d'action (phase 2)	Au rythme des autres juridictions
		Autre caractérisation et études (au besoin)	
		Révision du plan d'action (au besoin)	



**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Voler industriel et urbain**



Présentation à la Commission de la gestion de l'eau au Québec  
10 juin 1999

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Voler industriel et urbain**

**4. Acquérir et traiter l'information sur les secteurs industriels de la métallurgie, du traitement de surface des métaux et de la chimie afin de prioriser les interventions en regard de 18 substances toxiques prioritaires**

- **Tracer le portrait des PME des 3 secteurs ciblés**
- **Produire une liste des PME potentielles à réaliser un projet de prévention**

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volet industriel et urbain**

**18 substances toxiques prioritaires**

**8 métaux**

- Arsenic
- Cadmium
- Chrome
- Cuivre
- Mercure
- Nickel
- Plomb
- Zinc

**10 substances organiques**

- Acétaldéhyde
- BPC
- 1-3, Butadiène
- 1-2, Dichloroéthane
- Dichlorométhane
- Dioxines et furannes
- Formaldéhyde
- HAP
- Hexachlorobenzène
- Phtalate de bis (2-éthylhexyle)

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volet industriel et urbain**

**5. Développer des outils de gestion environnementale pour les secteurs: traitement de surface des métaux, métallurgie et chimie**

**Nombreux outils répertoriés (portée, applicabilité, complexité et coût);**

**Sélection des plus pertinents;**

**Adaptation aux entreprises des 3 secteurs ciblés;**

**Développement d'une trousse d'outils;**

**Familiarisation des intervenants.**

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volet industriel et urbain**

**6. Mettre en oeuvre des projets de prévention dans  
60 usines**

**Démarrer par 3 essais pilotes à l'automne 1999  
(1 par secteur, 1 CUM, 2 directions régionales)**

- **Diagnostic environnemental**
- **Analyse de dossier à partir du diagnostic**
- **Négociation de projets concrets avec l'entreprise**
- **Réalisation des projets**

**Diagnostic environnemental de 10 entreprises  
Ainsi de suite jusqu'à la réalisation de 60 projets d'ici  
mars 2003.**

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volet industriel et urbain**

**7. Évaluer les gains environnementaux et économiques**

- **Évaluation sommaire des 3 premiers projets**
- **Production d'un cadre d'évaluation**

**8. Procéder au contrôle et à l'inspection dans le secteur  
industriel**

**Réalisé en continu par les directions régionales au  
ministère de l'Environnement du Québec (analyse,  
contrôle)**

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volet industriel et urbain**

- 9. Fournir l'expertise technique et le support financier pour encourager la mise au point, l'adaptation et la commercialisation de nouvelles technologies ou équipements visant la prévention de la pollution (*les actions, projets et activités ci-joint s'appliquent à tous les volets de SLV 2000 - 3.*)**

**Réalisé par Environnement Canada**

20 projets amorcés en 1998-1999;

Production d'une étude d'opportunité pour le secteur du traitement de surface des métaux en 1999-2000.

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volet industriel et urbain**

- 10. Mesurer la toxicité des effluents de 12 municipalités dont 3 grandes communautés urbaines (CUM, CUQ, CUO) et 9 autres municipalités afin de supporter les mesures de correction**

**En continuité avec les hivers 1996 et 1997;**

**5 usines ont été caractérisées à l'été et à l'automne 1998;**

**7 caractérisations sont prévues à l'été 1999;**

**Caractérisation de la station Longueuil pour les pesticides;**

**Rapport de l'interprétation globale (été et hiver).**

**Le plan d'action**

**Saint-Laurent Volat industriel et urbain**

**11. Compléter la réduction des rejets liquides toxiques dans 14 établissements prioritaires de la 2e phase**

**Poursuivre le travail amorcé à la phase II, pour 14 établissements industriels**

**Le plan d'action**

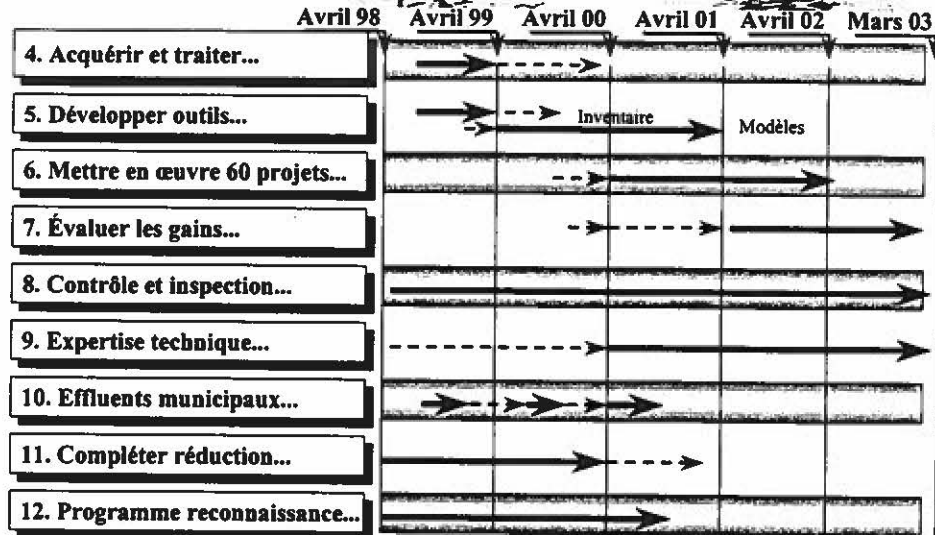
**Saint-Laurent Volat industriel et urbain**

**12. Mettre en œuvre un programme de reconnaissance environnementale des établissements industriels visés dans les 1ère et 2e phases**

- **Formulaires d'évaluations des entreprises;**
- **Analyse des formulaires;**
- **Recommandation au Comité de concertation & approbation;**
- **Délivrance des certificats de reconnaissance.**

## Le plan d'action

### Saint-Laurent Volat industriel et urbain



## Le plan d'action

### Saint-Laurent Volat industriel et urbain

#### Diffusion de rapports de SLV2000 phase II

- Bilan de l'évaluation de la réduction des rejets liquides toxiques des 38 fabriques de pâtes et papiers de SLV 2000 (1993-1996)
- Bilan sur l'élimination virtuelle des substances toxiques persistantes et bioaccumulables (1993-1998)
- Rapport du comité multipartite sur les sites contaminés du Saint-Laurent susceptibles d'avoir un impact sur le béluga.